

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_251029_118

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°5 CLOISONS, DOUBLAGES, FAUX PLAFONDS DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO-CRÈCHE DANS UN BÂTIMENT EXISTANT ET EXTENSION

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC 230704 16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président n°CCDC_250225_013 du 25 février 2025 relative à l'attribution à la société SODAC du lot n°5 cloisons, doublages, faux plafonds du marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension sur la commune de Lodève,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent une plus-value sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au lot n°5 Cloisons, doublages, faux-plafonds du marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension avec la société SODAC, afin de prendre en compte des prestations modifiées concernant la dépose et la pose d'un châssis fixe et la protection coupe-feu d'une poutre IPN,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 relatif au lot n°5 du marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et son extension, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à deux-mille-trois-cent-dix euros Hors Taxes (2 310,00 € HT) soit deux-mille-sept-cent-soixante-douze euros Toutes Taxes Comprises (2 772,00 € TTC), introduit un écart de quatre virgule soixante-deux pour cent (4,62%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à cinquante-deux-mille-trois-cent-dix euros HT (52 310,00 € HT) soit soixante-deux-mille-sept-cent-soixante-douze euros TTC (62 772,00 € TTC), pour la solution de base,

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 23, article 2313,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251020-lmc122028-AR-1-

Fait à Lodève, le vingt neuf octobre deux mille vingt-cinq,

1
Date de télétransmission : 29/10/25
Date de publication : 04/11/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes Lodévois Larzac
1 place Francis Moran 34700 Lodève

B - Identification du titulaire du marché public

SODAC
ZAC du Mijoulan – 34680 Saint-Georges d'Orques
Tél. 04.67.03.38.38 – contact@sassodac.fr

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

**Aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension
Lot n° 5 : Cloisons, doublages, faux plafonds**

■ Date de la notification du marché public : 4 mars 2025

■ Durée d'exécution du marché public : 9 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 50 000,00 € HT
- Montant TTC : 60 000,00 €

¹

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations modifiées, concernant :
 - ✓ la dépose et pose d'un châssis fixe
 - ✓ la protection coupe-feu d'une poutre IPN

Ces travaux modificatifs entraînent l'application d'une plus-value de + 2 310,00 € HT sur le marché

Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **2 310,00 €**
- Montant TTC : **2 772,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial : 4,62 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **52 310,00 €**
- Montant TTC : **62 772,00 €**

■ Incidence de l'avenant sur le délai d'exécution :

L'avenant a une incidence sur le délai d'exécution du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒

Non

☐

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET
LARZAC
1 place Francis Morand
34700 Lodève

St Georges d'Orques, le 17-09-2025

DEVIS N° 2025-0909

OBJET DES TRAVAUX : CHANTIER DE LA MICROCRECHE DE LODEVE				
Désignation	U	QUANT	PU HT	TOTAL HT
PROTECTION RENFORTS IPN CF 1H ET CHANGEMENT CHASSIS				
DEPOSE CHASSIS FIXE	ENS	1	55	55,00 €
PROTECTION RENFORTS DE POUTRE IPN EN FER COUPE FEU 1H PROMAT 30 MM	ENS	1	1700	1 700,00 €
POSE CHASSIS FIXE	ENS	1	55	55,00 €
RACCORD PLACO AUTOUR DU CHASSIS	ENS	1	350	350,00 €
NETTOYAGE, TRI, EMPORT DES DECHETS	F	1	150	150,00 €
TOTAL HORS TAXES				2 310,00 €
T V A 20%				462,00 €
TOTAL T.T.C.				2 772,00 €

Z.A.C du Mijoulan - 34680 Saint Georges d'Orques – Tél : 04 67 03 38 38 – Fax : 04 67 03 35 90

SAS AU CAPITAL DE 282 600 €

SIRET 335 324 802 00024 - APE 4331Z - RC MONTPELLIER 335 324 802 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 28335324802

E-mail : contact@sassodac.fr